



Suppression voiture de fonction

Par **thierry**, le **31/08/2011** à **09:53**

Bonjour, j'ai rejoint une société il y a 2 ans. Ma rémunération est composée d'un fixe + voiture de fonction. Cette voiture de fonction apparaît clairement dans la proposition qui m'a été faite par l'entreprise lors de l'embauche, mais n'est pas mentionnée dans mon contrat de travail. Aujourd'hui, après une réorganisation interne, la société me retire le véhicule de fonction et me propose en contrepartie une très faible compensation (200€/mois) pour une période de 6 mois seulement.

1- Suis-je dans mon droit de demander à obtenir soit la restitution de la voiture, soit une indemnité qui reflète sa véritable valeur ?

2- Si l'entreprise refuse toute négociation, quel est mon recours ?

Par avance merci pour vos réponses.